

Ville de Rennes - Conseil de Quartier

Commission cadre de vie

Compte rendu de la réunion du lundi 14 février 2011

Date de la prochaine réunion : le jeudi 21 avril 2011

à la Direction de Quartiers - 18h15

Invités :

- M. Fée : Directeur des quartiers Sud Ouest.
 - Mme Peinaud : Technicienne de quartier.
 - M. Gourmelon : Responsable de la Police Municipale.
 - Membres absents excusés : voir liste
-

1- Présentation de l'organisation de la Police municipale (missions, fonctions,...) par Fabrice Gourmelon, Responsable du service de la Police Municipale (invitation de la Police Nationale un peu tardive qui n'a pas donnée suite).

Les missions sont fixées par une convention de coordination signée entre le Maire et le Préfet, après avis du procureur de la république pour une durée de 5 ans (loi de 1999).

Elles se déclinent comme suit :

- *contrôle du stationnement payant et gênant sur l'ensemble du territoire communal,*
- *surveillance et encadrement des cérémonies et manifestations sur la voie publique,*
- *îlotage préventif consistant à assurer une présence visible, régulière, rassurante et dissuasive en centre ville avec un rôle préventif (police administrative) et répressif (police judiciaire).*
- *relevé de certaines infractions au code la route (**pas de contrôle de vitesse à Rennes**),*
- *surveillance de certaines sorties d'écoles primaires.*
- *surveillance et participation à l'organisation des marchés de plein air.*
- *prévention contre les occupations illicites des propriétés communales.*
- *sauvegarde du patrimoine municipal par le signalement immédiat de toute anomalie constatée sur la voie publique.*
- *Visionnage système de vidéo protection (**Maurepas et place Ste Anne**).*

La direction est localisée sur 3 sites :

- *Le Palais St Georges (direction, administration/14 employés, unité Police/effectif : 53)*
- *Plaine de Baud (fourrière automobile, régie d'Etat, objets trouvés)*
- *Colombier (unité contrôle stationnement-ASVP/agents de surveillance de la voie publique/effectif 23).*



Sept nouveaux agents seront recrutés sur l'année 2011.

Quelques chiffres-2010- et commentaires :

.140 000 contraventions.

+3000 véhicules à la fourrière- tarif 110 €-intervention de la brigade fourrière- (pas d'intervention sur le domaine privé qui relève de la police nationale).

.5500 objets trouvés,

.150 autorisations délivrées/autorisées pour occupation du domaine public

.380 autorisations de terrasses délivrées,

.1 240 000 € de droits de places encaissées en 2007 dont 490 000 € sur les marchés rennais.

.Les squats : bilans réguliers – procédures d'expulsion (pas toujours faciles à effectuer).

. Répond aux signalements des non respects des règles

.Le stationnement payant : notons que les horodateurs ne sont utilisés qu'à hauteur de 25% ...

. Les recettes des procès verbaux ne reviennent pas directement à la ville.

.La brigade de l'environnement intervient sur les questions de dépôts en vrac, stationnement, déjections...

.La brigade police de la circulation répond aux problèmes de non respect des règles de circulation, du code de la route (valable pour les deux roues)...

2- Présentation de la nouvelle technicienne de quartier.

Madame Peinaud

3- Visites du centre de tri en mars et avril 2011.

Les inscriptions se font par téléphone ou par mail.

Les membres de la commission ayant visité ce centre soulignent l'intérêt très pédagogique de cette sortie.

4- Salle Rabelais Rouault.

Pas de demande d'utilisation à ce jour.

Il serait intéressant de faire la promotion de cette salle et d'annoncer les tarifs en vigueur.

5- Retour sur la réunion publique concernant le jardin du Semnon.

A l'issue de la réunion où de nombreuses questions avaient porté sur les arbres de l'avenue Henri Fréville, il a été proposé aux riverains une rencontre sur place afin d'examiner la question de l'ensoleillement des logements.

6- Entretien des transformateurs EDF (Bd Clémenceau et angle Ginguené-Chatillon)

Constat d'un manque d'entretien et de tags sur les transformateurs edf :

- réponse apportée après le 21 avril : une convention est en cours d'étude afin que la ville puisse intervenir sur ce patrimoine d'EdF.

7- Tour de table, questions diverses

Où en est la demande de la table et du barbecue ? :

- réponse apportée après le 21 avril : la table de pique-nique sera mise en place au Printemps par contre, compte tenu de la surface disponible, de la configuration des lieux et des différents usages, il n'est pas possible de mettre en place un barbecue.

Signalement d'un arbre à l'angle rue des Ormeaux/Villiers de l'Isle Adam qui a soulevé les pavés :

- réponse apportée après le 21 avril : la Direction des Rues va reprendre le pied de l'arbre en ôtant les bordures et en resablant.

Rue Rabelais : signalement de trous sur la chaussée à reboucher en urgence.

Toilettes place du Souvenir, pourquoi ces travaux de bardage ? :

- réponse apportée après le 21 avril : en 2009, la ville avait pris la décision d'harmoniser les structures des toilettes de la ville en les habillant. Les travaux sont effectués en régie pour un montant (hors régie) de 7 000 euros. D'autres sites seront concernés : Bir-Hakeim et Bréquigny Piscine.

Bac à verres rue des Ormeaux (problème des plantations) et rue Combes (mal situé) :

- réponse apportée après le 21 avril : rue des Ormeaux la Direction des Jardins va procéder à des tailles et rue Combes une demande de déplacement est faite à Rennes Métropole.

Souhait de la fleuriste, rue Chatillon, pour une aire de livraison et une zone bleue :

- réponse apportée après le 21 avril : une zone bleue n'est pas possible car présence que d'un seul commerce isolé mais une aire de livraison sera créée après les travaux du carrefour Chatillon - Volclair.

Remplacement des prunus, rue Bannetel :

- réponse apportée après le 21 avril : ces prunus ont été plantés en 1951 et leur état sanitaire demande à en abattre certains. Le renouvellement est prévu mais pas avant 2013 - 2014 car sont à l'étude des projets éventuels d'effacement des réseaux et de création d'une zone 30.

Rue de la Richardière, haie débordante sur trottoir :

- réponse apportée après le 21 avril : la ville de Rennes rappelle les obligations aux propriétaires de haies que lorsque celles-ci nuisent à la visibilité routière et à la sécurité des piétons ; ce qui n'est pas le cas ici puisque la priorité est aux piétons (panneau aire piétonne).

Programmation des travaux sur le quartier : la Commission rappelle qu'auparavant elle était associée au choix des rues. Il est précisé qu'à l'avenir cette méthode serait reprise.
